

Le 4 août 2026



CONCERTATION : un appel à candidatures pour renouveler le Conseil Local de Développement de Thonon Agglomération

Suite aux élections locales du printemps dernier, le Conseil Local de Développement (CLD) de Thonon Agglomération va être renouvelé. La composition de cette instance de concertation, qui a fait l'objet de quelques ajustements, a été adoptée à l'occasion du conseil communautaire du 15 juillet 2026. Les candidatures sont attendues d'ici au 15 septembre 2026.

Institué par la loi, le CLD est une instance de concertation qui permet aux habitants et acteurs du territoire de participer activement à la réflexion sur l'avenir de Thonon Agglomération et de contribuer aux politiques publiques locales. Véritable lieu d'échanges et de concertation, il favorise le dialogue entre la société civile et les élus communautaires.

Le CLD rassemble des citoyens bénévoles, issus d'horizons divers (habitants, représentants économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs...) et désireux de s'impliquer dans la vie locale - hors du mandat d'élus dans les communes membres.

Indépendant des instances décisionnelles, le CLD est consulté officiellement pour avis lors de la réalisation de documents structurants importants (projet de territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Plan Climat Air Energie...). Il peut également s'auto saisir de différents sujets inhérents aux politiques publiques de la collectivité et aux enjeux du territoire : développement durable, cadre de vie, mobilité, cohésion sociale, économie locale, jeunesse.... Le CLD joue donc un rôle essentiel, force de proposition et de réflexion collective dans une démarche constructive et partenariale avec le conseil communautaire.

La nouvelle composition du CLD de Thonon Agglomération

Le nouveau conseil sera composé de 30 membres répartis en quatre collèges :

- Collège 1 : acteurs économiques et organisations professionnelles et syndicales (8 membres)
- Collège 2 : organismes publics et assimilés dans les domaines de la santé, du social, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture ou encore de l'urbanisme (8 membres)
- Collège 3 : vie associative (7 membres)
- Collège 4 : citoyens volontaires (7 membres)

Comment candidater ?

Toute personne intéressée peut envoyer sa lettre de candidature, au plus tard le 15 septembre 2026, en détaillant son parcours et ses motivations à Thonon Agglomération, par courrier 2, place de l'Hôtel de Ville-BP 80114 - 74207 Thonon-les-Bains Cedex, ou par mail à cld@thononagglo.fr.